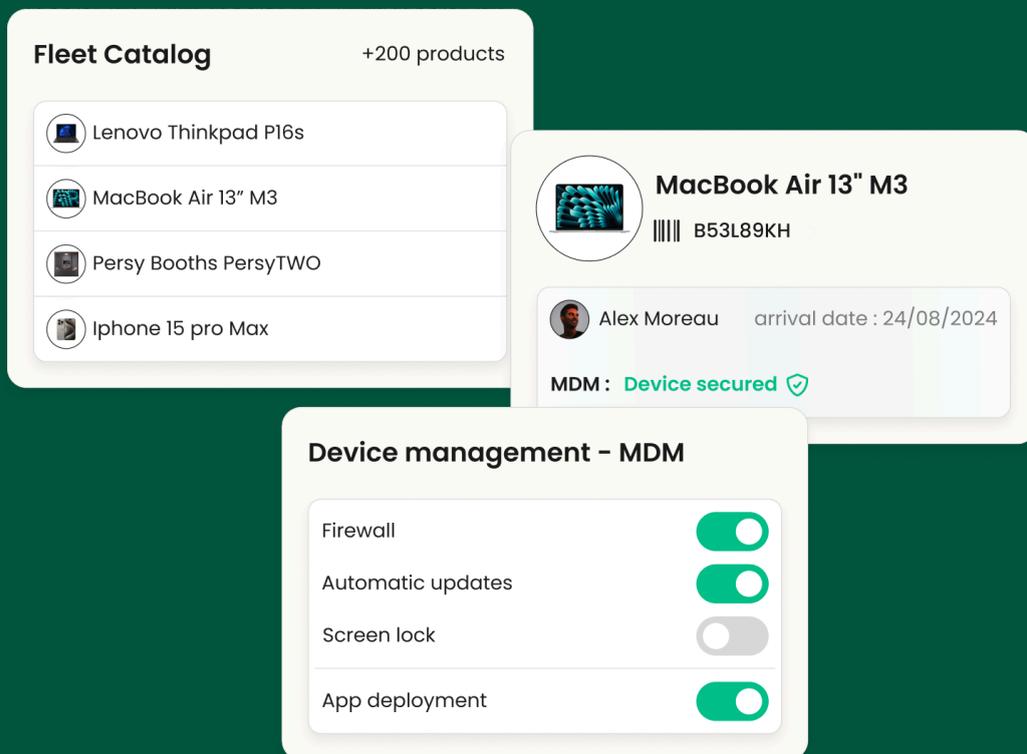


Conditions Générales du service Fleet



Sommaire

1. Définitions
2. Champ d'Application
3. Objet des conditions générales
4. Souscription
5. Matériel informatique
 - a. Caractéristiques
 - a. Informations précontractuelles
6. Obligation d'information à la charge du client
7. Commandes du Matériel
8. Délivrance du Matériel
9. Jouissance et utilisation du Matériel
 - a. Périmètre d'utilisation du Matériel
 - a. Avertissements relatifs à l'utilisation du Matériel
10. Réparation du Matériel
 - a. Déclaration d'anomalie
 - a. Prestation de Fleet
 - b. Obligations financières
11. Responsabilités
 - a. Principes
 - a. Exclusion de responsabilité
12. Restitution du Matériel
13. Protection des données personnelles
14. Conditions générales d'utilisation du site
15. Propriété intellectuelle
16. intégralité
17. Divers
18. Loi applicable et compétence juridictionnelle

Définition

Bailleur

Désigne la société financière, propriétaire du matériel qu'elle loue au Client en contrepartie d'un loyer.

Cessionnaire

Désigne le tiers, qui intervient à titre purement financier, à qui Fleet cède le Matériel et transfère les droits et obligations au titre du contrat de location. En cas de cession, le terme Bailleur désigne également le Cessionnaire.

Client

Désigne le Locataire, c'est-à-dire le professionnel à qui le matériel est fourni.

Commande

Désigne la demande de fourniture de Matériel informatique sélectionné par le Client auprès de Fleet, via le Site, préalablement à la conclusion du Contrat de location avec le Bailleur.

Contrat de location

Désigne le contrat de location du Matériel liant le Locataire au Bailleur, en vertu duquel le matériel est mis à la disposition du Locataire en contrepartie du paiement d'un loyer au bénéfice du Bailleur.

Délivrance

Désigne la livraison du Matériel au Locataire à l'endroit indiqué par ce dernier concrétisée par la remise du Matériel à la garde effective du Locataire.

Espace personnel

Désigne l'espace personnel et confidentiel du Client, mis à sa disposition sur le Site, également désigné par le terme Cockpit.

Fournisseur

Désigne la société Fleet qui propose la location de matériel informatique par l'intermédiaire du Site.

identifiant



Désigne l'adresse email et le mot de passe permettant au Client de s'identifier afin d'accéder au Site et souscrire au Service.

Locataire

Désigne le Client c'est-à-dire le professionnel lié au Bailleur par le Contrat de Location.

Matériel

Désigne le matériel informatique sélectionné par le Client à l'occasion de sa Commande et fourni, avec ses accessoires, par Fleet.

Restitution

Désigne le transfert de la garde du Matériel par le Client au Bailleur ou au Fournisseur, matérialisée par la réception effective du Matériel en bon état de fonctionnement par le Bailleur ou le Fournisseur.

Site

Designe le site internet www.fleet.co edite et exploite par Fleet et permettant d'accéder au service.

Service

Désigne le service de location et de gestion de matériel informatique proposé par Fleet via le Site.

Champ D'application

Fleet est une société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 848 427 449, dont le siège social est situé 45 rue de Maubeuge 75009 Paris et dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR31848427449. Fleet propose à ses Clients un service de location et de gestion de matériel informatique et de matériel de bureau, à destination des professionnels, contre le paiement de mensualités dont le montant est défini lors de la souscription.

À la date des présentes Conditions Générales, le Client ne peut être qu'une entreprise immatriculée en France, à l'exclusion du régime des micro-entreprises. Le Service s'adresse exclusivement à des clients professionnels et n'est pas destiné à des consommateurs.

Le Client et les personnes physiques qui en dépendent sont des professionnels dotés d'une compétence technique raisonnable et d'un niveau de connaissances suffisant leur permettant d'utiliser les fonctionnalités de base du Matériel. à défaut, le Client est invité à ne pas solliciter les services de Fleet en ce que le Matériel proposé ne lui serait pas adapté.

Objet des conditions Générales

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de:

- Régir les rapports entre Fleet et le Client dans le cadre de la location du Matériel.
- Préciser les modalités de la location du matériel choisi par le Client, acquis par le Bailleur auprès de Fleet puis loué au Client.
- Définir les conditions dans lesquelles le Client peut utiliser le Site et bénéficier du Service fourni par Fleet.

Les Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment par Fleet et sont applicables dès leur mise en ligne. En ce cas, seules les Conditions Générales en vigueur au jour de la commande et de la création de l'Espace Personnel seront applicables, et ce, jusqu'au terme du contrat de location.

Toute souscription à la location par le biais du Site présumé la prise de connaissance des présentes Conditions Générales et implique l'accord du Client contractant sur l'intégralité de leur contenu.

Souscription

a. Durée d'engagement

Sauf mesure dérogatoire, la location est conclue pour une durée minimale d'engagement de 36 mois déterminée à compter de la livraison du ou des produits objets du contrat.

Au terme de cet engagement initial, le Client pourra:

- Changer de produit et renouveler son engagement avec Fleet sur un nouveau contrat.
- Conserver son produit au-delà de ce terme initial. Le contrat sera alors reconduit tacitement pour une période d'un mois. Le client pourra notifier Fleet à tout moment pendant cette période pour demander la résiliation du contrat sans frais.
- Restituer son produit et clôturer son contrat.

b. Coût et modalités de règlement

Le coût mensuel de la location pour une durée d'engagement minimale de 36 mois est calculé selon le type de produit loué. Les tarifs en vigueur sont affichés sur le Site lors de l'enregistrement de la Commande.

Le coût mensuel est exprimé en euros toutes taxes comprises. Il comprend notamment les frais de livraison, mise en service, service après-vente et reprise, ainsi que l'accès à l'Espace Personnel.

Les prix de Fleet demeurent fixes durant toute la durée du contrat, à l'exception des variations de prix susceptibles de résulter de la modification des taux de taxation.

Fleet se réserve la faculté de modifier ses tarifs à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur lors de l'enregistrement de la souscription au contrat sous réserve de la disponibilité des produits à cette date.

Le paiement de la mensualité sera effectué par prélèvement automatique auprès du Bailleur, suite à la signature électronique d'un mandat de prélèvement par le Client au même moment que la signature du Contrat de Location.

Matériel informatique

a. Caractéristique

Fleet fournit exclusivement du Matériel informatique neuf ou remis à neuf mais dont Fleet n'est pas le fabricant.

Le fabricant du matériel fourni est clairement identifié sur la fiche contenant les caractéristiques techniques du matériel.

Le Matériel fourni au Client inclut le seul ordinateur sélectionné par le Client ainsi que ses accessoires inclus, et le conditionnement adapté au Matériel.

Le contenu immatériel (logiciels et autres solutions informatiques immatérielles) du Matériel est transmis par le seul fabricant sans aucune intervention de Fleet : il s'agit de solutions matérielles proposées par défaut par le seul fabricant.

b. Informations précontractuelles

Les caractéristiques techniques de chaque matériel informatique proposé sont accessibles depuis la page du Site dédiée audit Matériel.

Avant toute Commande, le Client reconnaît avoir consulté les caractéristiques du produit communiquées sur le Site et est invité à cliquer sur le lien susmentionné afin de consulter les caractéristiques du produit communiquées par le fabricant.

Après consultation par le Client des caractéristiques techniques mises à sa disposition par le Fournisseur ainsi que par le fabricant, le Fournisseur est réputé avoir rempli son obligation de conseil vis-à-vis de son Client, sauf sollicitation expresse du Fournisseur par le Client via le service de Chat mis à sa disposition par l'intermédiaire du Site.

Obligation d'information à la charge du client

Lors de la création de son Espace Personnel, le Client, par l'intermédiaire de la personne physique dûment habilitée à cette fin, doit:

- indiquer sa dénomination sociale, l'adresse du siège social, le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et l'identité des représentants légaux.
- Remplir le formulaire d'inscription remis par Fleet, en répondant à toutes les questions.
- Le Client doit notifier à Fleet toute modification des informations données lors de leur inscription dans les sept jours de chaque modification.
- Préalablement à la conclusion du Contrat de Location, le Cessionnaire procède à l'analyse financière du Client et, à cette fin exclusive, ce dernier à l'obligation de communiquer des informations loyales, précises et exactes

Commande du Matériel

1. Via le Site, le Client sélectionne le Matériel dont il souhaite disposer parmi l'offre de Matériel informatique proposée à la location par Fleet.
2. A l'issue de la sélection du Matériel, le Client passe commande auprès de Fleet, par l'intermédiaire de son Espace Personnel. La commande est alors seulement pendante.
3. A la suite d'une Commande effectuée par le Client, Fleet soumettra au Cessionnaire une demande de location pour le compte du Client, sous réserve que ce dernier communique à Fleet tous éléments et documents exigés par le Cessionnaire pour examiner la demande de location formulée par le Locataire par l'intermédiaire de Fleet.
4. Le Cessionnaire examine seul la demande de location du Client, sans intervention de Fleet, selon ses propres critères et sur la foi des informations loyales, précises et exactes que le Client consentirait à lui communiquer ; le Cessionnaire a la faculté d'échanger directement avec le Client dans le cadre de l'examen de la demande de Location, sans intervention de Fleet.
5. Après examen de la situation financière du Client par le Cessionnaire, ce dernier est libre d'accepter ou de refuser la demande de location qui lui est soumise.
6. En cas d'accord du Cessionnaire pour conclure un Contrat de Location avec le Client, Fleet notifie cette décision au Client et, pour obtenir confirmation de sa Commande ainsi que la livraison du Matériel, ce dernier aura l'obligation de convenir directement avec Fleet des termes et conditions générales et particulières régissant le Contrat de Location, sans préjudice du respect des présentes Conditions Générales.
7. La Commande est confirmée par Fleet au Client sous réserve d'acceptation par le Cessionnaire de la demande de Location puis de la conclusion du Contrat de Location ; en cas de refus du Cessionnaire ou à défaut de conclure le Contrat de Location envisagé, la Commande ne pourra pas aboutir et sera de facto réputée caduque.
8. Fleet se réserve expressément la faculté de vendre le bien et de transférer les droits et obligations au titre du contrat de location au Cessionnaire. Le Client
9. s'engage à accomplir toute formalité requise en cas de cession

Délivrance du Matériel

1. Après réception par Fleet du Contrat de Location et de tous documents justifiant le commencement d'exécution du Contrat de Location, dûment paraphé et signé par le Client, le Fournisseur procède à la Délivrance du Matériel.
2. Sauf accord exprès entre Fleet et le Client, la Délivrance du Matériel est effectuée en Union Européenne et au Royaume-Uni exclusivement. Fleet se réserve le droit de refuser la commande si l'adresse de livraison indiquée est située en dehors
3. Le transfert par le Fournisseur au Client des risques de perte ou de détérioration du Matériel s'effectue par la Délivrance du Matériel, alternativement :
 - a. Aux termes d'une livraison par Fleet, ou par un transporteur mandaté par Fleet ou le Bailleur, au Client en un lieu indiqué par ce dernier lors de sa commande.
 - b. Par l'enlèvement du matériel par le Client en tel lieu indiqué par Fleet ou le Bailleur.
 - c. Conformément aux modalités de livraison indiquées par le Bailleur.
4. Tout matériel renvoyé au Fournisseur en raison de la communication par le Client d'une adresse de livraison erronée ou incomplète sera réexpédié aux frais du Client.
5. Tout défaut de livraison en raison de la communication par le Client d'une adresse de livraison erronée ou incomplète ne peut en aucun cas engager la responsabilité du Fournisseur.
6. Le Matériel est livré dans un conditionnement assuré par le fabricant visant à garantir la protection du Matériel
7. Dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception du Matériel par le Client, celui-ci doit procéder à la signature électronique d'un procès-verbal de livraison et de conformité qui lui sera transmis par Fleet ou le Bailleur par courrier électronique. à défaut de signature à l'expiration du délai susmentionné, le Bailleur sera alors en droit de considérer que le Locataire accepte le Matériel à ses frais et risques, en parfait état de fonctionnement et sans défauts ou vices apparents, en se référant à la date de livraison figurant sur le bordereau émis par le Fournisseur ou son préposé.
8. Si au moment de la livraison, l'emballage d'origine est abîmé, déchiré, ouvert, le Client doit alors vérifier l'état du Matériel et si celui-ci a été endommagé, le Client doit refuser le colis et noter une réserve sur le procès-verbal de livraison « Colis refusé car ouvert ou endommagé » avant expédition immédiate du Matériel.
9. L'installation du Matériel est assurée par le Client et celle-ci est réputée effectuée à compter de la Délivrance, sauf mention contraire indiquée par le Client dans son Espace Personnel, dans les vingt-quatre heures qui suivent la Délivrance

Jouissance et utilisation du Matériel

a. Périmètre d'utilisation du Matériel

Le Matériel est fourni au bénéfice exclusif du Client et seuls ses collaborateurs dûment habilités peuvent utiliser le Matériel.

La fourniture du Matériel à une finalité professionnelle et le Matériel doit être impérativement utilisé dans un environnement sécurisé, adapté aux spécifications techniques fournies par le fabricant et dont le Client doit avoir pris connaissance avant toute Commande.

Le Client s'interdit de:

- Dessaisir du Matériel entre les mains d'un tiers au sujet duquel ii n'exercent pas un lien de subordination, sauf autorisation préalable du Fournisseur ou du Bailleur.
- Prêter ou de sous-louer le matériel ou de concéder des sous-licences des logiciels inclus dans le matériel.
- Grever le matériel de la moindre sûreté.
- Modifier ou démonter le matériel.

b. Avertissements relatifs à l'utilisation du Matériel

Tout au long de la durée du Contrat de Location et jusqu'à la Restitution, seul le Client aura la garde exclusive du Matériel.

Préalablement à toute Commande et afin de jouir d'une utilisation optimale du Matériel, le Client à l'obligation de se renseigner au sujet de la compatibilité du Matériel avec son environnement de travail, y compris son réseau informatique ; en cas de doute, il doit en avertir Fleet; à défaut, Fleet ne peut être nullement responsable du moindre manquement ou dommage.

Fleet ne forme pas les collaborateurs du Client à l'utilisation du Matériel dont la responsabilité incombe au seul Client.

Il appartient au seul Client, sans intervention de Fleet, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne utilisation du Matériel et à sa protection en le dotant par exemple de systèmes anti-virus, en le plaçant dans un lieu sécurisé ou en souscrivant un contrat d'assurance incluant la couverture du Matériel.



Le Matériel contient des logiciels qui, au cours de l'exécution du Contrat de Location, peuvent exiger une mise à jour, ponctuelle ou régulière, pour en assurer le bon fonctionnement ; le Client est tenu de se renseigner au sujet de telles exigences et est seul responsable quant à l'utilisation de ces logiciels et leurs mises à jour.

Toute donnée stockée sur le Matériel est susceptible d'être détruite partiellement ou complètement à la suite d'un événement fortuit, d'une manipulation volontaire ou involontaire du Client, d'une opération de maintenance ou de réparation ; il appartient au seul Client, sans aucune intervention de Fleet, d'assurer la sauvegarde, par tous moyens, de toutes les données qu'il souhaite conserver.

Dans le cas où le Client conservera la garde du Matériel au-delà du terme initial du Contrat de Location en vertu d'une prorogation, extension ou renouvellement du Contrat de Location avec l'accord du Bailleur, le Matériel reste inchangé et le Client s'expose à un risque accru d'obsolescence du Matériel et de ses accessoires, matérialise par une possible indisponibilité des pièces nécessaires à l'entretien et la réparation du Matériel. Seul le renouvellement du Matériel peut mitiger un tel risque

Réparation du Matériel

En dépit de son état neuf ou remis à neuf, le matériel peut faire l'objet d'anomalies fortuites, d'anomalies dues à un usage prolongé, d'obsolescence et de tout autres incidents quelconques susceptibles de neutraliser l'utilité de tout matériel informatique.

L'apparition d'une anomalie ne peut justifier une suspension ou une interruption du paiement des loyers mis à la charge du Client aux termes du Contrat de Location.

Fleet propose au Client un service de réparation du matériel.

a. Déclaration d'anomalie

Le Client a l'obligation d'avertir Fleet, via son Espace Personnel ou par courrier électronique, de toute panne, déficience ou autre défectuosité relative au Matériel, dès son apparition avérée OU présumée.

Dans un délai maximum d'un jour ouvré à compter du signalement effectué par le Client via son Espace Client, Fleet établit un diagnostic relatif au contenu du signalement.

b. Prestations de Fleet

Si la panne est confirmée et peut faire l'objet d'une réparation à distance, Fleet communique, par tout moyen, ses instructions de réparation au Client. À compter de la réception de ces instructions, le Client s'engage à les exécuter dans les plus brefs délais et, si nécessaire, consent d'ores et déjà à autoriser Fleet ou tout tiers qu'il se substituerait à accéder au matériel à distance.

Si la panne est confirmée mais ne peut faire l'objet d'une réparation à distance ou en cas d'échec de la réparation à distance, Fleet transmettra les instructions au Client afin de faire envoyer le Matériel en réparation chez Fleet ou chez un tiers agréé par le fabricant et mandaté par Fleet.

Pendant toute la durée initiale du Contrat de Location, Fleet prend à sa charge les frais de transport et les prestations de réparation en cas d'anomalie exclusivement imputable à un défaut de fabrication du matériel.

Le Client prendra en charge les frais de réparation du Matériel endommagé par toute autre cause qu'un défaut de fabrication, tels qu'un accident, un abus, une incompatibilité entre un ou des logiciels et le Matériel, une négligence, une utilisation incorrecte, inadaptée ou inappropriée du Matériel, un sinistre quelconque, une défaillance ou une interruption des réseaux de télécommunications et des réseaux électriques ou toute cause étrangère à la seule fabrication du Matériel et ses composants.

Les frais de réparation mis à la charge du Client font l'objet d'un devis détaillé et préalable à toute opération de réparation :

- Ce devis est ensuite soumis au Client pour approbation.
- Le coût de réparation ne peut pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants: montant cumulé des loyers échus et payés par le Client ou le montant cumulé des loyers restant à courir.
- En cas de refus du devis, les opérations de réparation ne seront pas effectuées et le Contrat de Location sera résilié par le Bailleur. Le Client sera alors tenu de payer au Bailleur l'indemnité de résiliation forfaitaire selon le calcul précise dans le Contrat de Location.

A l'issue de la réparation du matériel, celui-ci est renvoyé dans les plus brefs délais au Client par Fleet ou par un transporteur mandaté par Fleet.

c. Obligations financières

En cas d'acceptation par le Client du devis de réparation lui incombent, les frais de réparation sont à la seule charge du Client.

Responsabilité

L'efficacité des clauses mentionnées ci-dessous survivra à la Restitution du Matériel.

a. Principe

A compter de la Délivrance du Matériel et jusqu'à sa Restitution, le Client à la garde exclusive du Matériel : il est tenu entièrement et exclusivement responsable de la perte, du vol, de la détérioration, de la défectuosité, de la destruction et de tous dommages causés au Matériel ou par le Matériel aux biens ou aux personnes, quelles qu'en soient ses causes y compris celles qui relèvent d'un cas de force majeure; le Client s'engage à relever et garantir Fleet contre toute responsabilité, recours et toutes autres demandes relatives à de tels événements.

Seuls des faits qui sont directement et exclusivement imputables à Fleet dans le cadre de la seule prestation de fourniture du Matériel peuvent engager la responsabilité de celle-ci envers le Client ou des tiers, sous réserve de leur causer un préjudice direct; dans tous les autres cas, le Client s'engage à relever et garantir Fleet contre toute action en responsabilité, recours et toutes autres demandes.

En tout état de cause, le Client et Fleet conviennent qu'en cas de responsabilité directement imputable à ce dernier, le montant du préjudice ne pourra pas excéder la moitié du montant des loyers restant dus par le Client au Bailleur à la date de survenance du préjudice.

b. Exclusions de responsabilité

Fleet ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du Matériel.

Le Matériel proposé par Fleet est neuf ou remis neuf, dénué de vice apparent sauf mention contraire à l'occasion de la Délivrance, et Fleet ne pourra pas être tenu responsable des pannes ou anomalies de fonctionnement du Matériel, quelle que puisse être la durée de la panne ou de l'immobilisation avant remise en marche normale.

La responsabilité de Fleet ne peut nullement être retenue dans le cas où des dommages au Matériel, aux biens ou aux personnes ou dans le cas où l'inexécution de ses obligations seraient imputables à :

- Un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.
- Un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence (catastrophe naturelle, guerre, grève, interruptions de travail, sinistres ou accidents)

Toute défaillance d'un logiciel ou d'une solution immatérielle, insérée par défaut par le fabricant dans le matériel ou ajoutée volontairement ou involontairement par le Client ne peut nullement engager la responsabilité de Fleet.

La responsabilité de Fleet ne peut être retenue dans le cas où l'inexécution de ses obligations ou la défaillance du Matériel serait imputable aux inconvénients inhérents à l'utilisation du réseau internet – tels qu'une interruption ou rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques. Le Client est invité à prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde du matériel contre de tels risques inhérents à toute activité informatique.

Il appartient au Client de prendre toutes ses dispositions relatives à la sauvegarde et la mise à jour de ses données informatiques et Fleet ne peut nullement engager sa responsabilité en cas de perte, partielle ou totale, des données contenues dans le matériel.

La responsabilité de Fleet n'est pas engagée en cas de refus du Bailleur de conclure un Contrat de Location avec le Client, quelle que soit la cause de ce refus.

Aucun manquement, retard ou autre inexécution des obligations qui incombent au Client en vertu du Contrat de Location ne peut être imputé à Fleet et le Client renonce à toute action, recours et à toutes autres demandes y afférentes.

Le Client s'engage à relever et garantir Fleet contre toute responsabilité, recours et demandes fondées sur les stipulations du Contrat de Location à raison d'un fait quelconque imputable au Client

Restitution du Matériel

Dès la fin de la location ou en cas de résiliation anticipée du Contrat, le Locataire est tenu de restituer le Matériel en bon état général, de fonctionnement et d'entretien au Bailleur, ou sur notification expresse, à Fleet.

En cas de Restitution du Matériel en état partiellement ou totalement défectueux ou en cas de Matériel incomplet :

- Fleet facturera au Client tout coût lié à la réparation ou au remplacement du Matériel, et dont le Client reconnaît expressément le bien-fondé.
- La facture correspondante est payable à réception par le Client.

En cas de non restitution du matériel au terme du contrat de location, le Client sera redevable au Bailleur d'une indemnité mensuelle de privation de jouissance égale au dernier loyer facture. L'indemnité sera portée à huit mois de loyers à défaut de restitution effective trente jours après mise en demeure.

Le matériel doit être expédié dans un emballage adéquat, de façon à en garantir la protection jusqu'à son acheminement.

La garde du Matériel et les risques de dégradation et de perte sont à la charge du Client jusqu'à réception du Matériel par le Bailleur ou le Fournisseur.

Le matériel doit être expédié avant l'expiration d'un délai de trois jours ouvrés à compter de la date du terme du Contrat de Location

Protection des données personnelles

Fleet est susceptible de recueillir des données à caractère personnel lors de l'établissement des contrats de financement, à des fins de gestion administrative, de prospection commerciale et de gestion de la relation client. Ces données font l'objet d'un traitement informatique. La personne concernée par le traitement est informée que ses données personnelles pourront être transmises à des tiers pour l'exécution du contrat, et notamment à l'établissement Cessionnaire en cas de cession du contrat.

Le Client est invité à consulter la politique relative à la protection des données personnelles du Site pour prendre connaissance de l'intégralité des informations relatives à ce sujet [\[https://www.fleet.co/GDPR\]](https://www.fleet.co/GDPR).

Fleet peut faire appel à des sociétés tierces pour effectuer certaines prestations, notamment les réparations Matérielles. Ces tiers s'engagent à traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance

Chaque sous-traitant met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les traitements de données soient conformes aux exigences légales et réglementaires.

Fleet s'engage à faire appel uniquement à des sous-traitants disposant de garanties appropriées en application de l'article 46 du RGPD. à défaut, le transfert de données ne pourra se faire que dans le respect de l'article 49 du RGPD.

Conditions générales d'utilisation du Site

a. Inscription

Si le Client remplit tous les critères au moment de son inscription, il peut souscrire au Service en suivant les étapes indiquées sur le Site.

Pour pouvoir accéder au Service, et afin d'en assurer son bon fonctionnement, le Client devra paramétrer un accès à son Espace Personnel à l'aide d'une adresse mail valide et d'un mot de passe (ci-après les « identifiants »).

Fleet peut, à sa seule discrétion, refuser à toute personne l'inscription au Service, sans avoir à expliquer son refus.

b. Disponibilité du Service

L'accès du Client au Site se fait via l'URL www.fleet.co. Fleet s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer que l'accès et le fonctionnement du Site soient assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sans interruption.

Toutefois, Fleet ne peut voir sa responsabilité recherchée en cas d'indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du Site et/ou du Service

- En cas de maintenance du Site ou des serveurs sur lequel ii est hébergé
- En cas de survenance d'événements extérieurs à sa volonté et à son contrôle
- En raison de cas de force majeure

Étant de fait soumis à une obligation de moyens, Fleet ne saurait être tenu responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du Site et/ou du Service. Fleet informera au préalable le Client de l'indisponibilité du Site et/ou du Service si l'événement à l'origine de l'indisponibilité est prévisible.

c. Suspension de l'accès

Fleet se réserve le droit de suspendre l'accès au Site :



-
- En cas de perte, vol et/ou utilisation des identifiants du Client dont ce dernier l'a informé
 - En cas d'utilisation non conforme aux dispositions des présentes
 - En cas d'opération de maintenance

La responsabilité de Fleet ne peut être engagée en raison de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour le Client

d. Engagement du Client

L'accès au Service proposé par Fleet implique que le Client s'engage au respect d'une charte de bonne conduite. L'utilisation du Service est soumise à l'acceptation et au strict respect des règles ci-dessous :

- Le Client s'engage à veiller à conserver ses identifiants confidentiels afin de protéger les données à caractère personnel qu'il renseigne
- Le Client s'engage à accéder et utiliser le Site et le Service en toute bonne foi, de manière raisonnable, non contraire aux termes des présentes et pour une utilisation strictement personnelle et à des fins non lucratives
- Le Client s'engage à ne pas accéder et utiliser le Site ou le Service fourni par Fleet à des fins illicites ou dans le but de porter atteinte à la réputation et/ ou à l'image de Fleet ou plus généralement à porter atteinte aux droits, notamment de propriété intellectuelle de Fleet
- Le Client s'engage à ne pas utiliser des dispositifs ou des logiciels autres que ceux fournis par Fleet dans le but d'affecter ou de tenter d'affecter le bon fonctionnement du Site et/ ou du Service ou encore d'extraire ou de modifier tout ou partie du Site
- Le Client s'engage à ne pas reproduire, représenter tout ou partie du Site à des fins privées au-delà des exceptions légales prévues, en particulier par le Code de la propriété intellectuelle, ou en vue d'une commercialisation directe ou indirecte notamment auprès de tiers

En cas de manquement à l'un ou l'autre de ces engagements, et sans que cette liste ne soit limitative, le Client reconnaît et accepte que Fleet aura la faculté de lui refuser, unilatéralement et sans notification préalable, l'accès à tout ou partie du Site et/ou du Service.

e. Responsabilité du Client

Le Client, ayant reconnu avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Site et du Service.

Fleet ne saurait être tenu responsable vis-à-vis du Client ou de tout tiers en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive du Site et/ou du Service.

Le Client garantit Fleet contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que Fleet pourrait subir du fait de la violation par le Client de ses obligations au

titre des Conditions Générales. Il s'engage à indemniser Fleet de tout préjudice que ce dernier subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ ou condamnations qu'il pourrait avoir à supporter de ce fait.

Propriété Intellectuelle

Le contenu du Site (documents techniques, dessins, photographies, etc.) est protégé par le droit d'auteur, des marques ou des brevets.

Les utilisateurs du Site s'engagent à ne faire aucun usage de ce contenu.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Intégralité

En cas de disparition de l'une des clauses des présentes Conditions Générales, notamment à la suite de l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations des présentes Conditions Générales garderont toute leur force et leur portée.

Si une condition de fourniture venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont leur siège en France

Divers

Toute notification est faite par lettre recommandée avec avis de réception ou tout autre support durable, notamment via l'Espace Personnel ou par courrier électronique.

Toute notification interruptive de délai est appréciée à cette fin au moment de son expédition.

Toute notification faisant courir un délai est appréciée à cette fin au moment de sa première présentation au destinataire.

Loi applicable et compétence juridictionnelle

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et aucune garantie n'est donnée quant à leur conformité à un autre droit que le droit français.

Tout litige entre les parties sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris et en cas de cession du Contrat de Location, de la compétence des tribunaux du siège social du Cessionnaire